Image not found or type unknown

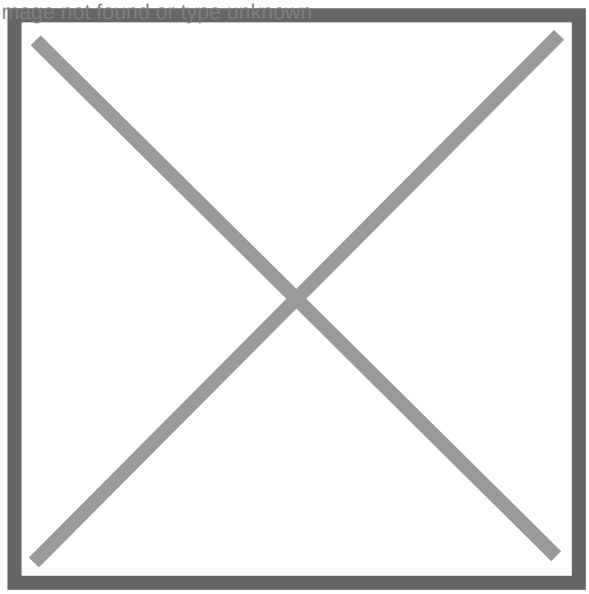

Obtention de la nationalité après un divorce

Par **kellou**, le **23/04/2008** à **11:54**

Bonjour,

J'ai rencontré un étranger (marocain) cet été.Le problème c'est qu'il à une femme et qu'ils marié depuis 2006.Cependant, il voudrait divorcer mais il n'a pas la nationalité francaise. Est il obliger d'attendre les 4 ans de mariages pour faire une demande de nationalisation ou peut il divorcer des maintenant et se remarier avec moi juste apres afin qu'il puisse rester en france? merci de votre reponse

Par **Emmanuelle CERF**, le **23/04/2008** à **13:30**

Madame,
J'ai bien pris connaissance de votre demande.
C'est pourquoi, si vous résidez en région parisienne, je vous invite à prendre contact avec mon cabinet et ce, afin de convenir d'un rendez-vous.
Vous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.
Cordialement.

Emmanuelle CERF
Avocat au Barreau de Paris
62 rue de Caumartin - 75009 Paris
Tel. 01 46 08 41 93
Mob. 06 16 68 32 70

www.avocat-cerf.com
http://emmanuelle.cerf.avocats.fr

Par **kellou**, le **23/04/2008** à **14:35**

Helas je ne réside pas en region parisienne et je dois vous avouer que si j'ai recours à internet pour les questions juridiques c'est parce que je n'ai pas les moyens de payer un avocat. Cependant, existe t'il un solution au problème que j'ai énoncer ce matin?
Je vous remercie pour votre aide elle m'est très précieuse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés